

Histoire médicale du Camp de Boulogne d'après les papiers du général Vandamme *

par A. GERARD ** et J. MILOT (Lille)

Assez curieusement, les aspects médicaux du Camp de Boulogne n'ont guère retenu l'attention des historiens de la médecine. Il a fallu attendre la thèse de H. François (1979) pour disposer d'un travail d'ensemble.

L'étude d'un fonds de correspondance provenant du général Vandamme et conservé à la Bibliothèque municipale de Lille, a fourni des documents inédits qui apportent des précisions nouvelles sur le service de santé de cet important rassemblement militaire.

Le général Vandamme et sa correspondance

Né en 1770 à Cassel (Nord), Dominique Vandamme est un des plus brillants officiers généraux issus de la Révolution. En 1804, il n'a encore jamais été placé sous les ordres de Bonaparte, malgré des états de service remarquables. Nommé général de brigade à 23 ans, il a cependant attendu sa troisième étoile pendant six ans. En effet, son caractère entier lui a attiré des inimitiés qui se sont manifestées sous forme de plaintes pour exactions. Vandamme s'est justifié, mais sa réputation de général compétent et autoritaire est doublée de celle de subordonné difficile.

Enfin distingué par le Premier Consul, il est décidé à faire le maximum pour justifier la confiance placée en lui. Il vient en effet d'être investi d'un double commandement fort remarqué : celui de la 16^e division militaire (Lille), l'une des plus importantes de la République, et simultanément celui d'une unité d'élite, stationné au Camp de Boulogne.

Durant toute sa carrière, Dominique Vandamme a conservé les documents

* Communication présentée à la séance du 20 février 1982 de la Société française d'histoire de la médecine.

** Dr Gérard, 28, rue de Thionville, 59800 Lille.

de service qui lui parvenaient. Sa famille en est demeurée détentrice par voie d'héritage ; la législation du 12 nivôse an II prévoyant l'inventaire des papiers des généraux décédés, afin de retirer de la succession les documents de caractère officiel, avait été méconnue, comme il est habituel, lors de la mort en 1830 du propriétaire de cette correspondance.

Ceux-ci ont été rassemblés en dix-huit cartons (renfermant chacun entre quatre cents et cinq cents papiers) étiquetés « Fonds De Swartz — Revel », du nom d'un des membres de la famille les ayant un moment détenus avant qu'ils ne soient acquis par la Bibliothèque municipale de Lille.

Seize de ces cartons rassemblent les documents de correspondance et deux autres contiennent des papiers de famille. Le Camp de Boulogne est particulièrement bien représenté puisque six cartons lui sont consacrés, ce qui représente au minimum deux mille quatre cents documents.

Il ne faut pas être surpris de l'importance que prit cet épisode dans les souvenirs conservés par le général Vandamme. Celui-ci commandait la 2^e division du corps du général (puis maréchal) Soult et l'entraînement, comme l'administration, de cette unité de près de dix mille hommes nécessitaient une attention consante, donc un important échange de documents administratifs.

Précisons, avant d'aborder les problèmes proprement médicaux, que la dénomination de « Camp de Boulogne », consacrée par l'habitude, est administrativement inexacte. L'appellation officielle est, jusqu'au 9 juin 1805, « Camp de Saint-Omer » ; celle de « Camp du Centre » sera substituée jusqu'au départ de l'armée pour la campagne d'Autriche. Mais ces désignations ne seront guère utilisées que dans les correspondances officielles et l'usage a prévalu de parler uniquement du « Camp de Boulogne » en raison de l'importance prédominante prise par ce port dans les préparatifs militaires en cours.

Le Service de santé du camp de Boulogne

Le Consulat a hérité des structures médico-militaires progressivement mises au point sous la Révolution. Les officiers de santé (nom traditionnellement dévolu aux médecins, chirurgiens et pharmaciens servant sous l'uniforme, quelle que soit leur qualification professionnelle) se répartissent en deux catégories : ceux qui sont attachés aux hôpitaux permanents, fixes, et ceux qui accompagnent les troupes en campagne.

Un rassemblement aussi important justifiait, en fonction des habitudes de l'époque, une organisation sanitaire à trois échelons :

— des officiers de santé en chef attachés au quartier général, exerçant leur autorité sur l'ensemble des médecins, chirurgiens et pharmaciens de l'armée et plus particulièrement sur les « hôpitaux ambulants » destinés à suivre l'armée en campagne ;

— des hôpitaux « militaires fixes », représentés tant par les hôpitaux

militaires préalablement existants, que par les établissements civils temporairement réaménagés en vue de faire face aux besoins accrus de l'armée ;

— les officiers de santé attachés aux corps de troupe. En l'occurrence, seuls des chirurgiens sont compris dans cette troisième catégorie.

Or il apparaît que pour le Camp de Boulogne les dispositions prises sont quelque peu différentes. Les officiers de santé en chef sont bien désignés. Ils sont tous les trois déjà fort connus : Coste (62 ans) pour la médecine, Parmentier (65 ans) pour la pharmacie et Percy (49 ans) pour la chirurgie. Mais aucune structure hospitalière mobile n'est prévue. Ce qui pourrait, à la rigueur, se comprendre pour le camp lui-même, devient stupéfiant pour l'armée d'invasion. L'explication réside dans la fâcheuse réorganisation du service de santé intervenue avec l'arrêté du 9 frimaire an XII (2 décembre 1803). Celui-ci dispose que les chirurgiens affectés aux unités combattantes seront portés à un nombre tel (deux chirurgiens par bataillon, un par escadron) qu'ils puissent effectuer le service des salles d'hôpital dans les localités où stationnaient les régiments.

Les troupes devant débarquer en Angleterre n'auront pas d'autre soutien sanitaire que les officiers de santé affectés aux diverses unités combattantes. En attendant que la Manche soit franchie, une partie des chirurgiens est détachée dans les divers hôpitaux, où ils assurent le service en collaboration avec les quelques médecins et pharmaciens présents.

Les hôpitaux initialement prévus sont séparés en trois groupes ayant des affectations différentes. Les hôpitaux généraux comprennent huit cents lits répartis entre l'hôpital civil et le Petit-Séminaire de Boulogne, l'hôpital militaire de Calais, les établissements installés dans les localités de Marquise, Souverain-Moulin et Samer. Les galeux et vénériens, initialement hospitalisés à Boulogne, feront l'objet de dispositions particulières que nous étudierons. Enfin, des hôpitaux d'évacuation pour convalescents et chroniques sont installés au couvent des Annonciades à Boulogne, ouvert le 5 frimaire an XII, ainsi qu'à Saint-Omer.

Parmi les papiers du général Vandamme, nous avons répertorié cinquante-sept documents intéressant le service de santé. Il s'agit de vingt-cinq ordres du jour et de trente-deux documents manuscrits divers. Cela représente un peu plus de deux pour cent du total des quelques deux mille quatre cents lettres ou papiers officiels concernant le Camp de Boulogne. A ce total, il convient d'ajouter les registres de correspondance sur lesquels sont notés les doubles des lettres dictées par le général.

La ventilation de ces documents par groupes de problèmes est intéressante à considérer :

| | |
|---|----|
| les hôpitaux et leur fonctionnement | 20 |
| les évacuations sanitaires | 9 |
| problèmes relatifs à la gale | 15 |
| questions diverses | 13 |

Quelles données peut-on retirer de cet ensemble documentaire ?

Hygiène et morbidité au camp de Boulogne

Les conditions d'hygiène sont réputées avoir été satisfaisantes durant le séjour des troupes sur les côtes du Boulonnais. Cette idée est confirmée par les documents étudiés, qui apportent de nombreuses précisions. Soldats et officiers sont logés dans des baraques en bois dont l'édification a contribué à dévaster ces forêts. La pénurie de bois, qu'attestent de nombreuses plaintes, entraîne un chauffage précaire, assez bien supporté semble-t-il par des hommes correctement vêtus et équipés. Il faut toutefois noter de temporaires difficultés d'approvisionnement en couvertures.

Plus que la lutte contre le froid, le combat contre l'humidité semble une préoccupation pour le commandement ; un ordre du jour recommande de ne pas répandre d'eau dans les baraques, « l'humidité pouvant être fortement nuisible et même provoquer des maladies ». On est ainsi conduit à se poser des questions sur la propreté des cantonnements, les hommes étant couchés sur de la paille ou de la fougère, en principe renouvelées tous les dix jours à raison d'une botte par homme. Vandamme veille en personne à ce détail : le cahier de correspondance porte, à la date du 30 octobre 1803, trace d'une lettre adressée à l'un de ses brigadiers : « le général a été invité... d'employer (sic) des hommes de corvée pour nettoyer les derrières du camp de sa brigade et à donner des ordres sévères pour empêcher que les soldats ne déposent aucune ordure ailleurs qu'aux latrines. »

Le ravitaillement était un autre souci essentiel. Il semble avoir toujours été assez abondant, mais il n'était pas fort varié. Un ordre du commissaire des guerres Géant règle ainsi les distributions de légumes à partir du 5 octobre 1803 : quatre jours de riz, deux jours de févelottes et un jour de haricots ou pois. La viande, aliment de luxe, fait l'objet d'une réglementation séparée ; il fut nécessaire de prévoir des piquets de garde sur les lieux d'abattage pour prévenir des vols.

La qualité des aliments est surveillée : l'ordre du jour du 17 septembre 1804 prescrit de « faire procéder à la dégustation des liquides et denrées que les vivandiers des corps vendent à la troupe. Ceux reconnus impropres seront confisqués ou détruits ». Il n'y a pas trace de plaintes, hormis quelques incidents à propos de la mauvaise qualité des légumes secs et du sel : « Les aliments, de la nature vicieuse desquels peut résulter la maladie de plusieurs militaires, appellent l'attention des chefs » (registre de correspondance, 23 décembre 1803). Vandamme écrit immédiatement au commissaire des guerres Jacquinet et l'incident semble avoir été rapidement réglé.

La prostitution est, comme pour tout rassemblement d'hommes jeunes, un important problème. Les classiques solutions d'éloignement des filles publiques furent tentées : « ...seules les femmes munies de patentes et médailles étant autorisées à exercer les professions de vivandières et de blanchisseuses » (9 décembre 1803). Malgré les interventions répétées de la gendarmerie, la situation demeure inchangée. Il faut toutefois remarquer que les maladies vénériennes n'ont pas entraîné de problème spécialement préoccupant pendant le stationnement des troupes autour de Boulogne.

Il n'en était pas de même des duels, autre distraction très prisée des soldats et qui constituait la principale cause de mortalité. Moins connue est l'habitude des hommes à se saigner isolément ; cette coutume devait être assez répandue puisque le général Vandamme a jugé nécessaire de la signaler pour la proscrire (septembre 1804). Le même document prescrit aux généraux de brigade de faire baigner les soldats « chaque fois que le temps et les occupations des troupes le permettront ».

Au total, l'hygiène paraît avoir été satisfaisante au Camp de Boulogne. Ainsi s'explique la faible mortalité : 0,8 pour mille, estimée d'après les registres d'état civil.

Les problèmes d'hospitalisation et la gale

La morbidité est plus difficile à chiffrer, faute de registres exploitables. Elle est généralement estimée inférieure à quatre pour cent de l'effectif, donnée qui paraît raisonnable, compte tenu de deux considérations : les chefs de corps ne se plaignent pas du nombre d'hospitalisés et les capacités d'accueil des hôpitaux ne furent pas débordées sauf en ce qui concerne les galeux.

Les différentes dispositions concernant l'hospitalisation sont minutieusement réglées. Le chef d'état-major du général en chef rappelle que les états de situation doivent lui parvenir le « jeudy » (*sic*), fait qui indique la reprise des anciennes habitudes malgré la persistance officielle du calendrier révolutionnaire.

Afin de dépister plus facilement les militaires en situation irrégulière, il est prescrit que les billets d'admission à l'hôpital soient revêtus des signatures du commandant de compagnie, de l'officier de détails et du commissaire des guerres, responsables. Les sujets à hospitaliser doivent être accompagnés d'un sous-officier, à qui l'économe de l'hôpital délivre un reçu.

Il est recommandé de faire visiter les baraques quotidiennement et de ne pas différer l'envoi des malades aux hôpitaux : les officiers de santé se plaignent d'hospitalisation trop tardives nuisant à l'efficacité du traitement (6 pluviôse an XII).

Les officiers supérieurs doivent inspecter quotidiennement les hôpitaux, un roulement jours pairs/impairs étant organisé. Les ordres sur ce point précis sont répétés à plusieurs reprises (y aurait-il un relâchement dans leur exécution ?) et les officiers généraux procèdent même à des visites inopinées. Le chef d'état-major pousse les recommandations loin dans le détail : « faire les inspections au moment de la distribution des vivres, interroger les malades pour savoir si leur linge est changé, vérifier si les salles sont suffisamment chauffées ». L'hôpital de la Marine est inclus dans les tournées de surveillance dont l'organisation est minutieusement prévue, en distinguant les hôpitaux de la haute et de la basse ville.

Il est ordonné aux « fraters » des régiments de passer régulièrement dans les hôpitaux raser les hommes des unités auxquelles ils appartiennent. Enfin, un officier est préposé à la surveillance de la distribution des vivres de façon à éviter toute irrégularité, ou à les signaler sur un registre prévu à cet effet, s'il en survenait.

Les changements d'hôpitaux sont surveillés ; les moyens d'évacuation nécessaires doivent être mis à la disposition des patients : « Le général commandant en chef voit avec peine le peu de circonspection que mettent les chirurgiens-majors à accorder les moyens de transport aux malades... » (23 pluviôse an XIII). Les évacuations vers les établissements de convalescence ou les hôpitaux thermaux font l'objet de contre-visites attentives. Deux saisons de cure sont annuellement prévues. Le régime des dépôts de convalescents est prévu en détail : les modalités de chauffage sont même précisées avec la plus grande minutie.

C'est parmi les documents concernant les évacuations que nous avons trouvé le papier qui a le plus retenu notre attention. Il s'agit d'un état, daté de mai 1804 et comportant les noms de cinquante-sept militaires de la division Vandamme à évacuer. Quarante et un sont adressés à l'hôpital de Saint-Omer, dix sont envoyés en convalescence dans leurs foyers et six sont renvoyés au dépôt de leur corps. Les renseignements les plus intéressants concernent les diagnostics portés : il est inutile de souligner la rareté de tels textes, seuls des états numériques étant conservés dans la majorité des cas.

Ces diagnostics se répartissent en :

- dix affectations algiques : « douleurs vagues », « douleurs aux extrémités » « douleurs aux reins » ;
- six affectations rhumatismales : goutte, sciatique, « fièvre rhumatismale » ;
- six séquelles de blessures ou de traumatismes ;
- neuf syndromes infectieux ou fiévreux : « fièvres hectiques », « fièvres tierce ou quarte », « fièvre tierce transformée en quarte », « fièvre catarrhale », « fièvre rebelle » ;
- quatorze affections médicales diverses : scorbut (six), anasarque, pleurésie, « empâtement des viscères du bas du ventre », « phtisie », « affection de poitrine chronique » ;
- douze diagnostics divers : « nostalgie », cachexie générale (six), « grande faiblesse » ou simplement « à évacuer sur les hôpitaux de l'intérieur », mention que nous retrouverons quatre fois.

Il est un autre diagnostic qui ne doit pas être méconnu : c'est celui du simulateur. Ce point n'a pas échappé au commandement et plusieurs documents recommandent de débusquer « les calins qui craignent de sortir (des hôpitaux) pour faire la guerre » (juillet 1805).

L'éventualité des décès est, bien entendu, envisagée : la vérification des

effets des militaires décédés est prévue et la destination à leur être donnée, précisée. Les officiers des unités doivent assister aux obsèques de leurs camarades ; la rareté des ordres dans ce domaine confirme la très faible mortalité au Camp de Boulogne.

La gale sera le très gros problème médical durant cette période. La contagiosité de cette maladie (alors le plus souvent écrite « galle ») est bien établie depuis l'identification par Leewenhoeck du parasite responsable, mais certains restent encore partisans d'une « gale humorale » (thèse de Cerveau, chirurgien-major du 12^e dragons, 1804).

Telles étaient les données connues des chirurgiens (responsables du traitement de la gale) présents à Boulogne. La lecture des registres de correspondance est particulièrement intéressante : le registre, ouvert le 26 novembre 1803, est muet sur cette maladie jusqu'à fin décembre. Le problème acquiert subitement une grande importance, comme si l'épidémie avait évolué de façon explosive, sans doute en raison de la plus grande promiscuité des hommes pendant la saison froide. C'est ce fait qui explique l'accroissement de fréquence des documents concernant le service de santé avec la durée d'installation du camp.

Dès lors, l'extention de la maladie ne pourra plus être enrayée, nécessitant plusieurs réformes des moyens d'hospitalisation. D'abord dans les hôpitaux généraux ; puis, ceux-ci étant débordés, dans des établissements spéciaux, qui, à leur tour, seront réservés aux seules gales invétérées ou compliquées. Les gales simples seront confinées dans la dernière rangée des baraques du cantonnement.

Un hôpital de galeux sera spécialement installé dans la petite localité d'Ardres. L'établissement doit être visité par un officier du Génie et un officier de santé, qui s'assureront qu'on a fait installer « les cuisines et fourneaux pour que les malades puissent faire leur cuisine et leur tisane dans les locaux ». Ce dépôt doit, une fois installé, héberger cent galeux ; deux aides-chirurgiens sont préposés à leur traitement et deux sergents assurent en permanence la discipline et veillent à ce que les malades ne circulent pas dans le camp.

Le traitement est effectué à l'aide de la pommade soufrée dont Helmerich a donné la formule dès 1795. Disposition curieuse, ce sont les chirurgiens des corps de troupe qui doivent fournir l'onguent nécessaire. Ils font l'avance des débours sur leurs deniers personnels et les conseils d'administration doivent les rembourser. Des difficultés ayant surgi du fait de la forte augmentation des prix du soufre (conséquence d'une demande accrue), il est spécifié que les règlements doivent être effectués « sans avoir égard aux prix anciens ».

Une précision importante est apportée dans une lettre du 21 février 1804 : « quant au traitement d'un galeux, il demande communément douze jours ; passé treize jours, la gale est réputée invétérée et le malade est envoyé aux hôpitaux ». L'ordonnateur en chef s'est penché lui-même sur ce problème et

fait savoir que la gale simple nécessite quatre onces de pommade, alors que six onces sont requises pour une forme ancienne ou invétérée.

Au total, il apparaît que l'épidémie parasitaire ne put être enrayée et a constitué le gros problème médical du Camp de Boulogne.

Dans ce camp régnait une stricte discipline qui s'appliquait aux officiers de santé comme aux autres militaires. Afin de mieux frapper les esprits, les sanctions sont occasionnellement publiées à l'ordre du jour. Tel fut le cas pour le chirurgien chargé d'assurer la visite des détenus du « château » et qui a manqué à son service le 26 brumaire an XII : il fut puni de huit jours d'arrêt. De même deux officiers absents de la chaloupe où ils devaient s'embarquer, seront également sanctionnés.

Le personnel administratif n'est pas à l'abri des punitions et l'ordre du jour du 8 décembre 1803 porte que « l'économe et le dépensier de l'hôpital militaire d'Ardres sont destitués de leurs emplois par le général commandant en chef qui, en faisant sa visite le 15 de ce mois (frimaire), les a trouvés en défaut dans leur service ; il est défendu de les employer à l'avenir dans aucune partie de l'administration de l'armée ».

Il ressort également de ce texte que le général en chef n'hésitait pas à procéder en personne à l'inspection des hôpitaux.

L'état sanitaire a donc été assez favorable pendant la durée de la présence de l'armée au Camp de Boulogne. Ce fait semble être plus la conséquence d'une bonne hygiène générale que des structures sanitaires mises en place. Nous pensons même que Boulogne, ayant paru justifier l'utilisation des officiers de santé des corps pour le service des hôpitaux militaires, a donné au commandement une confiance injustifiée dans ce système peu efficace.

Il en est résulté de graves mécomptes dès que les conditions d'hygiène des troupes ont cessé d'être aussi satisfaisantes que sur la Côte d'Opale. Le succès du Service de santé enregistré pour cette période ne pouvait s'appliquer qu'à une troupe statique et maintenue loin des combats.

BIBLIOGRAPHIE

- 1). Bibliothèque municipale de Lille. — Correspondance et documents relatifs au général Vandamme 1770-1830. Fonds De Swarte-Revel.
- 2). BOTTET M. — « Napoléon aux camps de Boulogne ». Edition Moderne, Paris s.d.
- 3). BRICE et BOTTET, « Le corps de santé militaire en France. Son évolution, ses campagnes ». Berger-Levrault et Cie édit., Paris 1907.
- 4). FRANÇOIS H. — « Etat sanitaire du camp de Boulogne sous Napoléon I^{er} ». Thèse pour le doctorat en médecine, Lille, 1979.
- 5). GERARD A. — « Vandamme et le camp de Boulogne », *Souvenir Napoléonien* 1981, 1^{er} 318, 3-10.
- 6). MILOT J. — « Dominique Vandamme, général de la Révolution et de l'Empire ». Catalogue de l'exposition « Le général Vandamme, sa vie, ses campagnes, sa correspondance », Bibliothèque municipale de Lille, 1981.